



Retention solde de tout compte avant remise matériel

Par **audetro**, le **10/10/2014** à **17:57**

Bonjour,

Mon employeur a mis fin à ma période d'essai. Mon contrat s'est arrêté ce mercredi. Ils m'avaient confié un ordinateur portable que j'ai cassé. Je l'ai envoyé en réparation à mes frais. Le service de réparation ne pourra renvoyer l'ordinateur qu'en fin de mois. Mon employeur refuse de me fournir mon solde de tout compte tant qu'il n'a pas réceptionné l'ordinateur. A-t-il le droit de retenir mon solde de tout compte? Quels sont mes recours?

Merci

Par **P.M.**, le **10/10/2014** à **19:13**

Bonjour,

Il n'en a pas le droit mais il est admis que le solde de tout compte ne soit délivré qu'au jour habituel de ma paie, au plus tard...